

## REGLEMENT JEU CONCOURS RESEAU SOCIAL FACEBOOK

### 1 – Société organisatrice

La société TUPPERWARE France, société anonyme au capital de 5.905.500€, dont le siège social est à Rueil Malmaison, 8 rue Lionel Terray, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 642 041 198 organise un grand jeu concours photo, gratuit et sans obligation d'achat du 8 septembre au 3 octobre 2015 inclus à l'occasion d'une tournée nationale.

### 2 – Conditions de participation

2.1 Ce Jeu-Concours gratuit est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France Métropolitaine (les territoires de Monaco et la Corse inclus), qui sont fans de la page Facebook de TUPPERWARE <https://www.facebook.com/pages/Tupperware-France-Officiel>.

2.2 Sont exclus de la participation à ce jeu, le personnel de la société TUPPERWARE France et tout personnel administratif des sociétés concessionnaires de la marque TUPPERWARE. Le jeu sera annoncé sur la page Facebook et sur chaque emplacement de la tournée.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées. Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à organisateur et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelle que manière que ce soit, sauf accord préalable écrit du participant.

Les informations que vous fournissez ne seront utilisées qu'aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de lot.

2.5 La participation est strictement nominative et limitée à une photo par personne.

2.6 Cette promotion n'est en aucune façon sponsorisée ou administrée par, ou associée à Facebook. En participant, vous désengagez Facebook de toute responsabilité associée à cette promotion. Les participants fournissent des informations à Tupperware France Officiel et non à Facebook.

2.7 La responsabilité de Tupperware ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation, notamment en cas de coupure de communication, de difficulté de connexion, de panne de réseau internet survenant pendant le déroulement de l'opération.

### 3 – Objet du concours

Thématique du concours : Libérez la pression avec Tupperware.

Tupperware créé l'événement à la rentrée et part en tournée nationale du 8 septembre au 3 octobre 2015.

Une structure géante de 30 m<sup>2</sup> en forme de Micro Minute™ sera présente dans 7 villes de France pour découvrir Tupperware en cuisine et profiter d'animations détente.

La tournée :

- 8/9 septembre : Paris (parvis de la Défense)
- 11/12 septembre : Lyon (Place Carnot)

- 15/16 septembre : Marseille (Escale Borély)
- 18/19 septembre : Toulouse (1 allée Jules Guesdes)
- 22/23 : Nantes (Place du commerce)
- 29/30 septembre : Strasbourg (Place Dauphine)
- 2/3 octobre : Lille (Place de la République)

Une animation photo sera disponible à l'entrée du Micro Minute™ géant dans chaque ville. Il s'agit d'un personnage réalisant une pause Yoga sur le Micro Minute™. Un emplacement vide a été conservé à la place de la tête.

Chaque participant devra se prendre en photo ou se faire prendre en photo sur l'animation « Photocall » avant de la publier sur l'application dédiée. Les photos devront être postées pendant les deux jours de présence de Tupperware dans la ville concernée. Le tirage au sort des gagnants pour chaque ville aura lieu le lendemain du passage de TUPPERWARE France (Voir ci dessous le calendrier des tirages au sort).

Les photographies proposées doivent respecter le thème du concours et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours.

Le participant déclare et garantit :

- Être l'auteur de la photo postée pour le concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.
- Avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des sociétés organisatrices ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

#### **4 – Modalités de participation**

La participation au jeu se fait exclusivement sur Internet à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale. Le jeu sera accessible du 8 septembre à 12h au 3 octobre à minuit à l'adresse suivante : <https://contest-ifzjec.xg1.li>.

Une seule participation par personne sera prise en compte pendant toute la durée du concours.

Pour jouer au concours « Libérez la pression avec Tupperware », les fans et non-fans Facebook doivent :

- Disposer d'un compte personnel Facebook.
- Se connecter avec leur compte personnel Facebook et se rendre sur la page de Tupperware France Officiel : <https://www.facebook.com/pages/Tupperware-France-Officiel>
- Cliquer sur l'onglet «Libérez la pression avec Tupperware».
- Renseigner ses coordonnées.
- Avoir pris connaissance et accepté le règlement du présent jeu concours.
- Soumettre 1 seule photo par participant (au format .jpeg ou .png et d'un poids maximal de 2 Mo) prise sur le Photocall devant le Micro Minute™ géant dans une des villes de la tournée. Seules la date et l'heure de réception de la photo

font foi, toutes les photos envoyées au-delà de ce délai ne pourront être prises en compte.

Chaque photo postée pourra être utilisée par Tupperware France.

## **5 – Sélection des gagnants**

5 photos seront tirées au sort à l'issue de chaque passage de la tournée.

Tirages au sort :

- Paris : 10 septembre
- Lyon : 13 septembre
- Marseille : 17 septembre
- Toulouse : 20 septembre
- Nantes : 24 septembre
- Strasbourg : 31 septembre
- Lille : 4 octobre

Les gagnants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

## **6 – Dotations :**

6.1 Sont mis en jeu, 35 lots de produits Tupperware, comprenant 1 Shaker « Classique » et son livret 1000 & 1 Astuces, 1 Spatule silicone et 1 TurboMAX et son livret 1000 & 1 Astuces d'une valeur unitaire commerciale de plus de 100 €.

Soit 5 lots pour chaque ville.

6.2 Chaque lot ne peut faire à la demande du gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente.

6.3 Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront en aucun cas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

## **7 – Autorisation de publication**

Les lauréats céderont gracieusement à Tupperware France Officiel, l'ensemble des droits d'exploitation, commerciale ou non, notamment les droits de reproduction, sur tout support existant ou à venir, sans limitation de durée.